

Votre interlocuteur

ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation
 SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 24130153537
 Christelle JULOU
 ☎ 02 35 97 64 00
 cjulou@onet.fr

INTERIM QUALITE
 Madame JULIE TANGHE
 12ter
 Rue de L'Amiral Ronarc'h
 59 140 – DUNKERQUE

Intitulé : Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
Durée : 0.50 jour(s), soit 3:30 heures
Dates : Du 24/04/2026 au 24/04/2026
Horaires : Début 1^{er} jour : 8:30 h
 Fin dernier jour : 12:00 h
Lieu : GRAVELINES (59)

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT
Formation Inter	Forfait/Pers.	140,00 €	4.00	560,00 €

Montant total HT	560,00 €
Montant total TVA 20%	112,00 €
Montant total TTC	672,00 €

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.

Important :

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
- Aptitude du médecin du travail pour le port du masque
- Se munir de ses EPI

Prénom et Nom	Date de naissance
ETHAN CAPON	
ROMAIN FAUQUET	
JASON FOURNIER	
ANTHONY VROLANT	

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour INTERIM QUALITE

Prénom, Nom, Fonction :
 Fait le, à

interimQualité
 DES HOMMES ET DES FEMMES DE QUALITÉ
 66 Quai des Hollandais - 59140 DUNKERQUE
 Tél.: 03.66.76.50.00
 Siret 789-792-637-00033

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation

EMMANUEL BELLANGER – Responsable formation
 Fait le 14/04/2026 à CANY-BARVILLE

ONET TECHNOLOGIES TI
 Centre de Formation
 ZI du District - 78450 CANY-BARVILLE
 Tél. 02.35.97.64.00 - Fax 02.35.97.06.78
 SIRET 388 035 107 00290 - APE 8559A
 TVA Intracom. FR88 388 035 107
 Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS
 SAS au capital de 2 000 000 €

Renseignements complémentaires pour la facturation :

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription

Société ou Organisme :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables aux actions de formation

1- INSCRIPTION :

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception par Onet Technologies TI désignée ci-après « Onet Technologies Formation », du bulletin d'inscription paraphé et signé par le client qui vaut acceptation de l'offre, de nos CGV et du règlement intérieur de nos établissements.

2- PREREQUIS :

La réception des prérequis exigés conditionne l'envoi de la convocation par nos soins, l'inscription devient alors définitive et vaut commande.

En cas de non-respect de ce processus, Onet Technologies Formation se réserve le droit de refuser le stagiaire au moment de la formation, dans ce cas, il sera facturé un dédommagement à hauteur de 50 % de la commande.

3- ANNULATION ET REPORT :

Toute annulation doit être communiquée par le client par écrit 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, Onet Technologies Formation facture au client une somme égale à :

- 50% du cout de la formation pour une annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du cout de la formation pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas de report, un accord pourra être trouvé entre les parties.

Onet Technologies Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation.

En cas d'annulation de formation par Onet Technologies Formation, aucune indemnité et aucun dédommagement ne seront dus au client à quelque titre que ce soit.

En cas de formation dispensée dans les locaux et/ou avec le matériel mis à disposition par le client, les conditions d'hygiène et de sécurité sont sous la responsabilité du client. En cas de non-conformité, Onet Technologies Formation se réserve le droit sans contrepartie financière de ne pas mettre en œuvre cette formation qui sera cependant facturée.

Pour toute inscription d'une personne physique, les articles L 6353 et suivants du code du travail s'appliquent de fait.

4- SUIVI DES FORMATIONS :

Le client se porte fort du respect par chaque stagiaire du règlement intérieur et l'ensemble des prescriptions

spécifiques à la formation suivie qu'il portera à leur connaissance. Dans le cas contraire, Onet Technologies Formation s'autorise à exclure le stagiaire de la session de formation. Le Client en sa qualité d'employeur sera prévenu, et dans ce cas, l'intégralité de la prestation sera facturée.

5- ATTESTATION DE FORMATION :

A l'issue de chaque formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire mentionnant le résultat obtenu lors des tests.

L'attestation de présence et/ou le certificat sera (ont) remis(e) à l'employeur ultérieurement.

6- TARIF ET PAIEMENT :

Tous nos prix sont stipulés hors taxe, il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

Les prix comprennent les frais d'animation et de supports remis à chaque stagiaire. Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration, de transport et d'hébergement des stagiaires.

Les prix des formations sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur au moment de la commande ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques ou sur l'accord cadre dans les conditions définies par celui-ci.

Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le cout de la formation, le complément de facture sera adressé au client qui restera redevable de l'intégralité du cout.

Les conditions de paiement sont celles reprises au verso de nos factures.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les éléments diffusés lors des formations restent propriétés de leurs auteurs. Toute reproduction est interdite.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s'engage à respecter la Réglementation relative à la Protection des Données à caractère personnel découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 sur la protection des Données Personnelles et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, et à respecter les engagements et garanties visées à l'Annexe 1 « Protection des données à caractère personnel ». Les Parties s'engagent à remplir en collaboration les informations sur les traitements et données.

Je soussigné, Madame/Monsieur, représentant l'Entreprise INTERIM QUALITE, certifie que le personnel inscrit (voir liste ci-dessous) à la session Port de l'Appareil Respiratoire Isolant, numéro 26175577TE se déroulant du 24/04/2026 au 24/04/2026, répond bien aux prérequis spécifiés ci-dessous **(cocher les prérequis correspondant)** :

FORMATIONS COMPORTANT LE PORT D'UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
En cas de doute sur la maîtrise de la langue enseignée, un test de compréhension sera effectué au début de la formation afin de déterminer la poursuite de la formation.
- Etre apte médicalement au Port des Appareils de protections Respiratoires

FORMATIONS COMPORTANT LE PORT D'UN EPI CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
En cas de doute sur la maîtrise de la langue enseignée, un test de compréhension sera effectué au début de la formation afin de déterminer la poursuite de la formation.
- Etre apte médicalement au Travail en hauteur et au port des équipements de protection individuelle de classe III

Liste du personnel (NOM Prénom) inscrit en formation et répondant aux prérequis spécifiés ci-dessus

ETHAN CAPON	
ROMAIN FAUQUET	
JASON FOURNIER	
ANTHONY VROLANT	

Par la signature du présent document, vous nous déclarez qu'après contrôle effectif de votre part :

- Chaque stagiaire inscrit au stage en objet possède l'aptitude médicale requise au port des EPI de classe III et ne présente aucune contre-indication pour suivre ce stage,
- Que vous nous relèverez et garantirez des conséquences découlant directement et indirectement de toute fausse déclaration ou insuffisance de contrôle.

Date et signature du Responsable Entreprise


intérimQualité
DES HOMMES ET DES FEMMES DE QUALITÉ
 66 Quai des Hollandais - 59140 DUNKERQUE
 Tél.: 03.66.76.50.00
Siret 780 792 637 00033

Centre de Formation

Durée

0.50 jour(s)

3:30 heures

Public

Cette formation s'adresse à tout opérateur devant intervenir occasionnellement ou non en atmosphère irrespirable.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'équiper d'un appareil respiratoire
- Expliquer les moyens de détection
- Expliquer les procédures de pénétration
- Contrôler le bon état de fonctionnement de l'appareil

Programme

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants

La formation sera axée sur les points faibles et complétée d'un rappel général sur :

- Risque des atmosphères dangereuses :
 - Anoxie / asphyxie
 - Explosion
 - Toxicité gaz et liquides
 - Fonction respiratoire
 - Composition de l'air
- Procédure de pénétration et / ou d'intervention :
 - Prescription de sécurité
 - Analyse du risque
 - Chronologie des actions avant intervention
- Pratique :
 - Technologie de l'appareil respiratoire
 - Règles de sécurité
 - Port de l'appareil et simulation d'une intervention

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectif avec alternance entre théorie et manipulation pratique
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Appareils respiratoires isolants
- Formateur reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques

Prérequis

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
- Aptitude du médecin du travail pour le port du masque
- Se munir de ses EPI

Modalités d'évaluation

Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 10 critères (pas de critère sensible).

Critères de réussite

L'attestation ARI avec avis favorable est délivrée si le stagiaire valide 7 des critères à la VAS.



Votre interlocuteur

Christelle JULOU

☎ 02 35 97 64 00

cjulou@Onet.fr

8 rue des mignardises

ZI du District

76450 CANY-BARVILLE

INTERIM QUALITE

Madame JULIE TANGHE

12ter

Rue de L'Amiral Ronarc'h

59 140 – DUNKERQUE

A CANY-BARVILLE, le 14/04/2026

Madame,

Veillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Port de l'Appareil Respiratoire Isolant à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

ETHAN CAPON
ROMAIN FAUQUET
JASON FOURNIER
ANTHONY VROLANT

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

Session n° 26175577TE

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénommé ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
INTERIM QUALITE 12ter 59 140 - DUNKERQUE	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET :	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com.

Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Port de l'Appareil Respiratoire Isolant

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 24/04/2026 au 24/04/2026

Durée : 0.50 jour(s), 3:30 heures

Lieu de la formation : GRAVELINES (Nord)

Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe

Format de réalisation : Présentiel

Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

ETHAN CAPON

ROMAIN FAUQUET

JASON FOURNIER

ANTHONY VROLANT

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Formation Inter	Forfait/Pers.	140,00 €	4.00	560,00 €	20 %
Coût total HT		560,00 €			
Montant Total TVA		112,00 €			
Coût total TTC		672,00 €			

Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émergence dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, INTERIM QUALITE transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à INTERIM QUALITE.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Les conditions d'annulation sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CANY-BARVILLE, le 14 avril 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature	EMMANUEL BELLANGER - Responsable Formation
	

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

8 rue des mignardises – ZI du District – 76450 CANY-BARVILLE